AR PREFECTURE

082-218201127-20190305-CM20190305\_09-DE Regu le 07/03/2019

> DÉPARTEMENT TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNE DE MOISSAC** 

ARRONDISSEMENT DE CASTELSARRASIN

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

# L'AN DEUX MILLE DIX NEUF LE 05 mars (05/03/2019)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 27 février, sous la présidence de Madame ROLLET Colette, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

## **ETAIENT PRESENTS:**

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoints**,

Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, Mme Fabienne MAERTEN, M. Daniel CALVI, M. Fernand RODRIGUEZ, Mme Sabine AUGE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux** 

## **ETAIENT REPRESENTES:**

M. Jean-Michel HENRYOT (représenté par Madame Colette ROLLET), **Maire**, M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Muriel VALETTE), **Adjoint**,

M. Gérard CAYLA (représenté par Madame Sabine AUGE), Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Maryse BAULU), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Maïté GARRIGUES), M. Jean-Luc GARRIGUES (représenté par Monsieur Robert GOZZO), Mme Sandrine PIAROU (représentée par Madame Pierrette ESQUIEU), M. Gilles BENECH (représenté par Monsieur Pierre GUILLAMAT), Mme Valérie CLARMONT(représentée par Madame Marie CASTRO), M. Franck BOUSQUET (représenté par Monsieur Gérard VALLES), Conseillers Municipaux.

#### **ETAIT EXCUSE:**

M. Maurice ANDRAL, Conseiller Municipal.

# **ETAIT ABSENT:**

M. Aïzen ABOUA, Conseiller Municipal.

Madame HEMERY est nommée secrétaire de séance.

09 - 05 Mars 2019

9. Délibération complémentaire à la délibération n° 01 du 18 décembre 2018 portant modification et approbation du tableau des effectifs

Rapporteur: Madame ROLLET.

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal.

**Considérant** la création d'un poste d'attaché territorial et d'un poste d'assistant de conservation du patrimoine par délibération n° 1 du 18 décembre 2018 ;

**Considérant** qu'il y a lieu, suite à la demande des services de l'Etat, de préciser la nature des fonctions exercées par les agents relevant de ces grades :

#### AR PREFECTURE

082-218201127-20190305-CM20190305\_09-DE Regu le 07/03/2019

Aussi, il est proposé aux membres du Conseil municipal de compléter la délibération n° 01 du 18 décembre 2018 comme suit :

- le poste d'assistant de conservation du patrimoine a été créé en vue de recruter un guide conférencier dont les missions principales sont les suivantes :
  - o réalisation de visites guidées pour individuels, groupes et scolaires dans l'Abbaye et la Ville de Moissac
  - participation au renouvellement des animations patrimoniales par la création de nouvelles visites guidées, recherche de nouvelles thématiques, veille scientifique et recherche en archives, réalisation de notices historiques, formation des guides stagiaires;
  - o accueil à l'Abbaye, manipulation de la caisse billeterie-boutique, vente.
- le poste d'attaché territorial a été créé en vue de recruter un chef de service affecté au développement et à l'attractivité du centre-ville de Moissac dont les missions principales sont les suivantes :
  - o pilotage du développement du centre-ville de Moissac,
  - concevoir et développer l'action propre au marketing territorial du centre-ville de Moissac,
  - coordination de la communication en matière de marketing territorial du centre-ville de Moissac.
- ✓ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- ✓ Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- ✓ Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- ✓ Sur rapport de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A 25 voix pour et 6 abstentions (Mmes DULAC, FANFELLE ; MM. BOUSQUET, CALVI,
CHARLES, VALLES),
DECIDE

D'APPROUVER le complément d'information à la délibération n° 1 du 18 décembre 2018,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les actes administratifs se rapportant à la présente délibération.

**DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Pour copie conforme

Moissac le 07 mars 2019

Pour le Maire empêché, La Première Adjointe au Maire,

Colette ROLLET

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le : De sa publication et/ou notification le :